



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(T a r n - e t - G a r o n n e)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2025-47

Objet : Travaux enfouissement colonnes semi-enterrées

Monsieur le Maire de Lafrançaise,

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- **D'attribuer** le marché de travaux d'enfouissement de colonnes semi-enterrées en bas de la côte Saint-Georges par l'entreprise VOINOT pour un montant de 17 864,60 € ht.
- **De signer** tous les documents concernant ces travaux.

Fait à Lafrançaise,

Le 15 septembre 2025

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise

Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE